



LA MAIN DANS LA MAIN : Bureau de dépôt : 5000 NAMUR MAIL - Prix : 1 Euro - Mensuel n° 297 Juin 2012 - Ed. resp. : Andrée Defaux - 64, rue Pépin - 5000 Namur

P705187

ETRE EN RÉSISTANCE

Ce 1^{er} juin, les associations partenaires du suivi du RGP recevaient Madame De Block, Secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration, à l'Intégration sociale et à la Lutte contre la pauvreté.



Après ces deux heures de rencontre, débordants d'inquiétudes et d'amertume, nous voudrions demander vivement à Madame la Ministre, de ne pas effacer la résistance historique du Rapport Général sur la Pauvreté, et de privilégier la « méthode de dialogue » qui est née de son élaboration. Cette méthode est une fierté nationale, reconnue par les autorités européennes comme une bonne pratique.

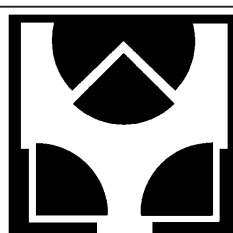
Il semble bien, en effet, que Madame De Block privilégie d'autres outils de connaissances ou d'analyses pour construire une stratégie de décisions. Nous en sommes très inquiets, et nous ne pouvons pas l'accepter.

Faire table rase de l'engagement d'un grand nombre de partenaires, dans une méthode de concertation, qui fait le choix de garantir l'apport de la parole des plus pauvres construite dans leurs associations, est un recul inacceptable. Nous refusons avec toute la force qui est la nôtre tout recul dans cette citoyenneté la plus légitime.

Des militants

N° 297

SOMMAIRE



L • S • T
**LUTTES
SOLIDARITÉS
TRAVAIL**

Rue Pépin, 27 • 5000 Namur

Tél. : 081 / 22 15 12

Cpte : IBAN BE 67 0013 3858 9387

Bureau de dépôt :
5000 NAMUR MAIL
P 705187

Prix : 1 Euro
Mensuel n° 297
Juin 2012

Ed. resp. : Andrée Defaux
64, rue Pépin 5000 Namur

- **Andenne** **2**
 - Quand LST prend l'air
 - Un panel d'atelier
- **Fédération** **3**
 - La méthode de dialogue
- **Namur** **4**
 - L'enfant qui...
- **Ciney-Marche-Jemelle** **5**
 - Echo de nos rassemblements
- **Nos droits** **6**
 - Les saisies
- **La page des enfants** **7**
 - Notre famille
- **Ça se passe**
- **Petites nouvelles** **8**

EDITORIAL

D'ANDENNE

QUAND LST PREND L'AIR... L'AIR PREND LST

LST Andenne a présenté ses chapeaux et accessoires à la brocante de l'Ascension



Très vite, notre premier chapeau part dans les mains d'une dame. Petit à petit, l'avenue se remplit de monde et tout doucement, les gens osent s'approcher du stand, surpris par l'inattendu présentoir. Il est agréable d'entendre les gens s'exclamer : « Oh ! Des chapeaux ! » comme si ces objets peu banals réveillaient des souvenirs cachés, parsemés de petits bonheurs... Et il est vrai que nous ne passons pas inaperçus. Du rose, du bleu, du vio-

let... Mille couleurs et mille formes de chapeaux différents qui dansent sous la brise.

Et c'est ça aussi LST. Le partage, l'échange qui fait mûrir et grandir. Et comme tout beau chapeau, il faut le préserver, le travailler et l'innover, se rendre compte qu'il est fragile mais qu'il peut durer dans le temps et continuer d'exister.

Nous expliquons le travail que nous réalisons avec les familles et c'est bien souvent avec grand intérêt que les personnes nous écoutent.

Promouvoir, c'est aussi lutter contre la misère et défendre les droits de chacun. C'est ouvrir les yeux sur une réalité qui est bien trop souvent gommée sauvagement, par peur d'exposer les faiblesses d'un système présenté comme infailible...

Et si les passants relèvent la tête avec un sourire aux lèvres lorsqu'ils se trouvent à proximité du stand, je devine même qu'ils se réjouissent qu'un tel mouvement existe. Qu'il est possible de mêler l'original au banal, l'extraverti à l'introverti, l'éternel à l'occasionnel, le pratique au décoratif... Tant que c'est pour une cause qui est juste et qui trouve tout son sens.

Amis, inconnus et nouvelles rencontres... Un beau petit monde qui s'attarde autour du rêve. Un rêve éveillé ! Les chapeaux auront vécu le temps d'une vie et renaissent à nouveau, sous la lumière de l'innovation.

Le chapeau traverse tout âge tout comme le combat de LST traverse le temps. Et plus il prend de l'âge, plus il a de la valeur, de l'expérience et du répondant, et plus on lui reconnaît de l'importance.

Eloïse, stagiaire

UN PANEL D'ATELIERS !

QUELQUES IMPRESSIONS...

Les participants du CEC LST Andenne ont découvert l'univers fantastique du peintre Marc CHAGALL et ont ainsi pu découvrir des techniques nouvelles et différentes telles que : le travail du dessin, de l'aquarelle et des pastels secs ou la mosaïque, ou bien la peinture sur verre ou encore la gravure sur « lino » pour arriver à des réalisations d'œuvres dont ils sont fiers.

Paul : ces ateliers nous permettent de connaître, de découvrir des peintres. C'est excellent pour la culture générale. J'ai bien aimé la technique avec l'aquarelle. J'apprends certaines choses et on utilise des techniques différentes : aquarelle, pastels secs, etc. C'est varié. L'ambiance est sympathique, il fait assez calme et les gens s'impliquent.

Marcel : je trouve que ce sont des ateliers variés et on fait un peu de tout. Il y a de la variante : découpages, pastels,

etc. On n'est pas obligé de retenir le tout mais on apprend des choses. Ici, travailler comme on l'a fait autour d'un peintre, c'est une découverte. On découvre beaucoup. On sort de la routine. Il y a une bonne ambiance, c'est super. On n'est pas stressé et on va à son rythme.

Fabien : j'aime venir aux ateliers parce que cela me change les idées. J'ai mieux aimé le travail de peinture sur verre et les autres travaux avec la peinture que le travail avec les coquilles (= mosaïque). L'ambiance m'apprend à gérer le fait de me concentrer sur quelque chose et le fait que ce soit animé autour de moi.

Anne D : merci pour votre bonne humeur, votre motivation et votre implication. C'est toujours bien d'aller dans des sentiers qu'on connaît moins bien. On essaye et on accroche ou pas. On a toujours une certaine satisfaction à se dire qu'on l'a tout de même réalisé.

Les participants de l'atelier



FEDERATION

LA « MÉTHODE DE DIALOGUE »

Vingt ans après la mise en action du Rapport Général sur la Pauvreté (RGP), les associations partenaires du suivi restent sur le pont...

LE R.G.P.

C'est en 1992 que débutait, sous l'impulsion de la déclaration gouvernementale, l'ambitieux projet qui permettra, en 1994, la publication du RGP. La toute grande nouveauté de ce rapport, c'est qu'il choisissait d'associer les personnes concernées, soit celles qui résistent au quotidien à la misère, au travail de constats, d'analyses et de propositions sur la problématique abordée. C'est à travers les associations dans lesquelles les plus pauvres construisent une parole collective, que cette ambition se concrétisera. Le savoir et l'analyse des personnes victimes de la pauvreté s'imposeront dans une confrontation particulièrement féconde avec les expertises de professionnels ou chercheurs d'horizons différents. La « méthode de dialogue » naît de cette expérimentation.

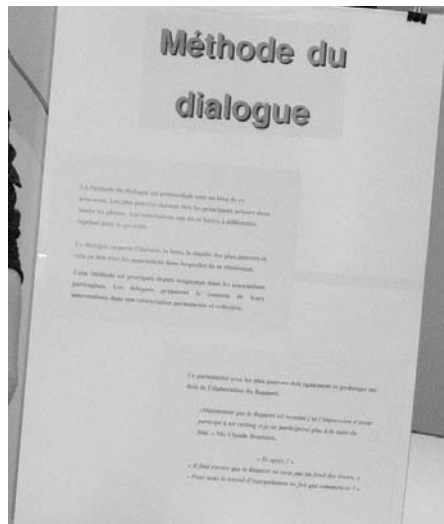
Etre « en dialogue » dans ce projet, c'est participer d'un bout à l'autre à la démarche de construction d'une connaissance nouvelle, et d'en contrôler la production et la publication. C'est se garantir le droit, au même titre que chaque partenaire, de questionner à n'importe quel moment, et d'être entendu. C'est être reconnu dans ses apports propres, même si les approches restent contradictoires. C'est accepter que le consensus n'est pas la règle, ni l'objectif. Depuis 1992, le Collectif des associations partenaires et les organisations qui le rejoignent, jouent un rôle essentiel pour mettre en œuvre et garantir la méthode du dialogue développée dans le Rapport Général sur la Pauvreté et en assurer le suivi.¹

Le RGP, publié en 1994, est le premier pas d'une démarche toute nouvelle que les associations veulent promouvoir. Elles s'engageront dans le suivi, et d'abord dans la création d'un outil permanent de dialogue, qu'est le Service de lutte contre la Pauvreté, né d'un accord de coopération intergouvernemental en 1999. Le Collectif des associations partenaires se mobilisera dans la définition des missions du Service, dans la Commission d'accompagnement qui oriente ses priori-

tés, et dans les groupes de concertation qui sont organisés.

LE COLLECTIF

Ce petit détour historique est particulièrement important pour comprendre notre volonté actuelle de préserver les acquis d'un tel travail, mais surtout de préserver la place de citoyens et de partenaires qui a été gagnée de longue lutte et dans un prix particulièrement lourd par des générations de personnes condamnées à la misère la plus insupportable, et



au déni de toute compétence pour une parole collective intéressante sur ce vécu. Cet héritage est une perle, qui mérite toute notre attention et notre engagement militant. C'est la mobilisation permanente du collectif des associations partenaires. Nous sommes fiers d'en être membre actif.

Le dernier chantier de cette mobilisation ses énergies s'est clôturé par la publication d'une brochure sur la conditionnalité des droits, nous y avons fait largement écho, et nous avons diffusé la plaquette.

Actuellement, nous entamons une réflexion sur « les peurs » qui nous paralysent et sur le poids terrible de mépris et de souffrances qu'elles génèrent. La peur est, naturellement, un atout important de survie et de sécurité. Elle devient une arme de destruction massive quand elle est utili-

sée à dessein contre une population pour la dominer, l'exploiter ou la faire taire. On connaît bien son efficacité.

UNE RENCONTRE

Ce vendredi 1er juin, le collectif recevait Madame De Block, Secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration, à l'Intégration sociale et à la Lutte contre la pauvreté. Nous l'avons invitée pour lui présenter notre engagement et notre volonté de garantir la méthode de dialogue. Il semble bien, en effet, que tout le travail produit, même avec l'appui du Service, ne mérite pas la considération et la place qu'il mérite dans le portefeuille des décideurs, et de cette représentante du Gouvernement, en particulier. Nous devons constater qu'elle privilégie, au contraire, d'autres outils de connaissances, et d'autres partenariats pour construire ses décisions. La rencontre a confirmé nos craintes et nous engage dans une mobilisation de résistance.

Il faut rappeler que la déclaration gouvernementale du pouvoir fédéral actuel propose de retirer au Service de lutte contre la Pauvreté son statut d'outil structurel de dialogue associant les pauvres et leurs associations, pour l'enfermer dans une administration fédérale, comme service de recherche. Le Collectif des associations partenaires du suivi du RGP, et un grand nombre d'autres partenaires de tous bords, refusent toute régression en ce sens. Enracinés dans les résistances à la misère des plus pauvres, nous ne pouvons accorder aucune négociation à pareille trahison.

Des militants

1: « 20 ans de vigilance pour garantir le dialogue », synthèse historique du RGP réalisée par LST, Namur, juin 2012.

NAMUR



Avec le groupe des jeunes de LST, nous avons été au théâtre dernièrement. Nous avons vu «l'enfant qui...» de la compagnie Théâtre d'un jour.

Avec des sculptures, des acrobaties, des chants, de la musique, une marionnettiste promène sa marionnette dans ses moments de vie, parfois tristes, parfois tendres, moments de solitude et de violence, moments de découvertes, d'espérance...

Cette pièce de théâtre nous a tous fort marqués. D'abord parce que c'était très beau et bien joué. Et puis par ce que nous avons ressenti.

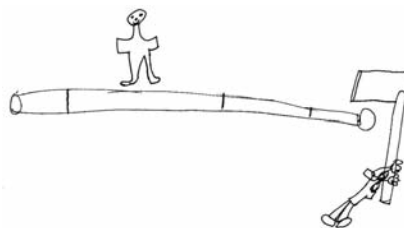
Voici quelques passages, nous en avons reparlé en groupe.



L'ENFANT QUI...

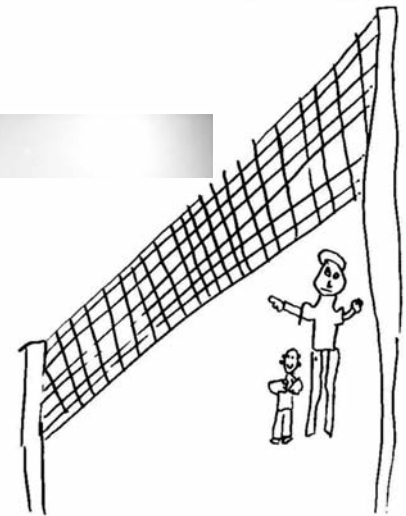
La hache : un acrobate a en main une cognée (et le mot est bien choisi !). il fait tourner cette hache autour de lui, proche du public, assis en cercle, et l'abat sur une large buche. Cette scène ne s'oublie pas. Après plusieurs semaines, on entend encore le bruit de cette violence. On a été choqués, on avait peur, on sent le danger. Et cette impression va rester. C'est ça que vit la marionnette. On avait cette peur d'être tué, cette impression que la vie peut s'arrêter.

Grimper sur le bois : une acrobate marchait sur une corde. Même si la corde était au sol au départ, on sentait bien que tout pouvait basculer, qu'à tout moment dans la vie, on risque de tomber. Puis



l'acrobate est montée sur une perche en bois, tenue par deux autres acrobates. La femme était à trois mètres du sol, obligée de faire confiance à ceux du bas, même lorsqu'ils balançaient la perche, la faisait tourner. Cette perche qui ne tient à rien. On se sent fragile dans la vie.

Les vols : Puis la marionnette est entrée en scène, pas très jolie. Elle a volé le sac de Laurie. Son sac à main. Devant tout le monde. La marionnette l'a volé et l'a fouillé et a piqué le parfum de Laurie et l'a donné à une autre personne du public. Et plus tard, ce sera le tour des lunettes d'Ashley. C'est choquant. On a été trop surpris pour réagir, on ne s'attend pas à ça. On se sent paralysé. Certains d'entre nous avaient de la colère, avaient refusé... personne n'a bougé. On était trop surpris et puis, on avait peur de faire un scandale devant tout le monde. C'est plus facile à dire qu'à



faire, de s'opposer. Et puis la marionnette n'était qu'une marionnette mais elle avait l'air d'être si agressive et froide.

La découverte de son corps : la marionnette découvre que son corps est froid, qu'il est fait de branchages et de feuilles mortes. Elle découvre qu'elle n'est pas humaine, pas comme les autres. C'est en touchant l'autre qu'elle découvre qu'elle n'est pas pareille, qu'elle n'est qu'un objet. C'est dur de découvrir qu'on n'est qu'un objet.

Le lit : avec beaucoup de brutalité, ils ont retourné le lit et la marionnette s'est retrouvée enfermée derrière des barreaux de fer. Comme en prison. Les hommes qui l'entouraient lui soufflaient de la poudre blanche sur le visage, dans les yeux. Pour nous, c'était une manière de bien exprimer le mépris que peut avoir notre entourage.

Et enfin, il y a eu cette scène de la chanteuse avec sa guitare. C'est une belle scène. Cette chanteuse chantait en jouant de la guitare. Les acrobates l'ont prise par les épaules et par les pieds, l'ont mise en oblique, à l'horizontale, très haut, en tournant... la chanteuse continuait sa chanson. Cette scène est belle, parce qu'elle est tellement dans sa musique, qu'elle est emportée, que dans toutes les situations, même difficiles, la vie continue.

Le groupe des jeunes

CINEY-MARCHE-JEMELLE

ECHOS DE NOS RASSEMBLEMENTS

Et si on parlait de solidarité...

LA PERMANENCE

La Permanence est un lieu de rassemblement et d'expression ouvert à tous. On s'y retrouve pour parler de ce qu'on vit, des combats qu'on mène tous les jours pour résister à la misère. Mais aussi de l'avenir: nos espoirs, nos projets, nos peurs,...

La permanence est également un lieu d'information sur nos droits. Un lieu où on peut trouver une écoute et un accompagnement dans des démarches quotidiennes.

La mise en commun de nos expériences, dans une dynamique d'écoute et de respect, fait souvent naître des solidarités entre nous.

A JEMELLE

Nous nous rassemblons tous les jeudis matin, de 9h à 11h, à la Maison des associations Parc Motet - Rue de la Lomme, 53 à Jemelle.

Lors des permanences du mois de mai, nous avons beaucoup parlé des solidarités qui existent entre nous.

Que ce soit entre des membres de notre familles, entre voisins, entre amis ou avec des personnes qu'on rencontre dans la rue, à la sortie de l'école, au resto du coeur..., il y a régulièrement des solidarités qui se créent.

DES SOLIDARITÉS

Héberger un proche quelques temps chez soi, donner un coup de main pour un déménagement, se mobiliser lors d'une expulsion, soutenir un ami dans ses démarches envers un service social, etc, etc...

Autant de gestes de solidarité qui font partie de notre quotidien et qui pour-

tant nous font prendre des risques qui peuvent avoir des conséquences graves pour nous et notre famille.

Risque de se retrouver au taux cohabitant ou même de perdre son revenu. Risque de voir son loyer augmenter voire de perdre son logement. Risque de voir la famille éclater. Risque de devoir se justifier auprès du CPAS, du SAJ ou d'autres services sociaux...

De plus, toutes ces pressions amènent parfois la division entre nous. Parce

Se rassembler pour
chercher ensemble
des moyens de lutter
contre la pauvreté
et l'assistance.
Créer des solidarités

qu'on nous fait croire que ceux de qui on est solidaires sont responsables de ce qui nous fragilise.

UNE INJUSTICE

Notre expérience nous montre que nous sommes trop souvent pénalisés parce que nous mettons en place des solidarités concrètes entre nous.

Pourquoi les familles qui dépendent d'allocations sociales pour vivre (chômage, revenu d'insertion, mutuelle...) sont inquiétées voire pénalisées quand elles

développent des solidarités concrètes avec d'autres alors que les travailleurs ou les plus riches ne le sont pas?

Cela veut-il dire qu'on ne peut pas être solidaire quand on subit la pauvreté? Nous vivons cela comme une profonde injustice?

SE FAIRE ENTENDRE

Nous savons que ce que nous vivons à Jemelle, beaucoup d'autres familles le vivent partout en Belgique.

C'est important que nous rejoignons des lieux qui rassemblent d'autres familles qui vivent comme nous la pauvreté.

A partir de nos réflexions et analyses, on peut élaborer une parole commune pour faire entendre notre point de vue.

C'est notamment notre objectif en participant aux rencontres du Collectif des associations partenaires du Rapport Général sur la Pauvreté.

Cette année, dans les rencontres du Collectif, nous avons décidé de réfléchir ensemble à la peur qui nous accompagne tous les jours.

Peur qu'on place nos enfants, peur de perdre son logement, peur de s'endetter, peur des services sociaux... Et des conséquences de cette peur sur notre vie de famille, sur notre santé, sur les liens et les solidarités qui existent entre nous.

Nous irons à quelques-uns témoigner à Bruxelles au départ des réflexions menées à la permanence de Jemelle.

Des participants à la permanence

**QUE CELUI OU CELLE QUI SAIT LIRE,
LISE ET PARTAGE CE JOURNAL AVEC CELUI OU
CELLE QUI N'A PAS PU APPRENDRE À LIRE.**

NOS DROITS

LES SAISIES

En cas d'endettement, quels sont les biens et les revenus qui peuvent être saisis ?



Le mois passé, nous avons vu les trois étapes préalables à la saisie : la signification du jugement (l'huissier de justice apporte une copie officielle du jugement au débiteur condamné à payer une dette), le commandement préalable (c'est une mise en demeure officielle, faite également par huissier, qui rappelle au débiteur que s'il ne paie pas la dette visée dans le jugement, il pourra faire l'objet d'une saisie sur ses biens), et le procès-verbal de saisie (il s'agit de la liste dressée par l'huissier des biens qu'il découvre au domicile du débiteur et qui feront l'objet de la saisie).

Le débiteur ne peut plus disposer des biens figurant dans le procès-verbal. Si le débiteur essaie de s'en débarrasser, il commet un délit que l'on appelle détournement d'objets saisis. Il faut donc garder les biens qui ont été notés par l'huissier, sans les vendre, ni les déplacer ailleurs.

Même à ce stade, il reste toujours possible de négocier avec l'huissier un plan de paiement de la dette. S'il est d'accord, la saisie est suspendue jusqu'au paiement total de la dette. Il est donc important de le contacter ou de prendre un avocat qui tentera d'obtenir un accord sur un plan de paiement.

Si aucun accord n'intervient pour le paiement de la dette, la procédure de saisie se poursuit. L'huissier de justice doit faire insérer dans les journaux locaux un « avis de saisie », annonçant qu'une vente publique d'objets saisis aura lieu à tel endroit, tel jour à telle heure.

Parallèlement à la procédure de saisie, le débiteur peut essayer de vendre ses biens par lui-même, à l'amiable. S'il trouve un acheteur intéressé, il doit en informer l'huissier. Celui-ci peut refuser la vente à l'amiable s'il estime la proposition insuffisante. En cas d'accord, l'ache-

teur doit payer le montant de la vente entre les mains de l'huissier.

Il est donc important de retenir qu'une fois la procédure de saisie entamée : le débiteur condamné peut jusqu'au bout essayer de négocier un arrangement, mais il doit obtenir l'accord de l'huissier pour vendre à l'amiable.

LA VENTE PUBLIQUE

La vente des objets saisis est publique : tout le monde peut y participer. La vente est faite au plus offrant, contre paiement au comptant. A Namur, cela se fait soit dans une salle de vente, soit sur le Grognon.

Il est important de privilégier la vente à l'amiable, qui permettra d'obtenir de meilleurs prix. Il est possible de s'organiser avec un proche ou un membre de la famille qui achètera les biens pour permettre au débiteur de les conserver. Pour le débiteur, cela lui permet de rester en possession de ses meubles. Mais il faudra évidemment s'arranger avec cette personne pour la rembourser.

Pour le créancier, la vente à l'amiable évite des frais importants. En effet, les frais de la saisie sont décomptés du prix de la vente et cette somme ne revient donc pas aux créanciers. Dès lors, il est dans l'intérêt des créanciers d'accepter une solution qui permet d'éviter de tels frais.

A suivre

Philippe Versailles

AGENDA DES REUNIONS CAVES

A NAMUR

Le mardi :

11 septembre 2012 à 20h

25 septembre 2012 à 20h

A ANDENNE

Le mardi :

18 septembre 2012 à 20h

2 octobre 2012 à 20h

A CINEY-MARCHE-JEMELLE

Réunion à Jemelle :

Le jeudi de 9h à 11h30

La cave à Noisoux :

Le 17 septembre 2012 à 20h

LES ENFANTS DE NAMUR

NOTRE FAMILLE

RACHID
MA PETITE SOE
COURT VITE UR



gregor il est tout petit
le plus petit de la famille
il est lof lof gentil
flais il est beau

LUCAS
FAIT
TRES
BIEN
DU
VELO

MON FRÈRE.
mon frère est génial, quand je
suis avec lui il m'offre tout ce
que je veux et en plus de
ça il est bien sympa.

MON PÈRE
est un dessinateur génial

Rachid, Carolina, Wendy, Adelina,
Marie-Josée, Alejna, Marie-Angélique

ÇA SE PASSE

CONCERTATION SUR LA SÉCURITÉ SOCIALE

Depuis la publication du Rapport Général sur la Pauvreté, des concertations suivant la méthode du dialogue sont régulièrement organisées sur des thèmes qui apparaissent importants dans la lutte contre la pauvreté. Ces rencontres produisent les rapports bisannuels du Service de lutte contre la pauvreté.

Un immense questionnement mobilise la prochaine concertation : La sécurité sociale, et son avenir.

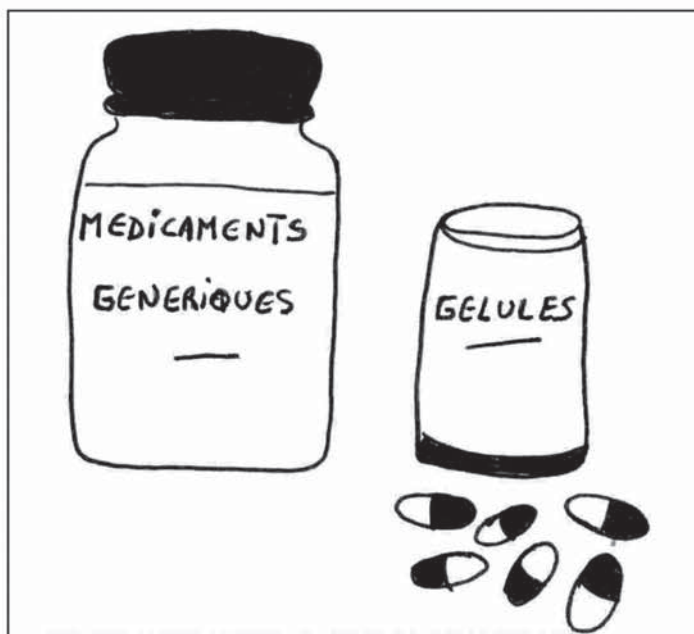
Déjà en 1994, dans le RGP, nous disions que la sécurité sociale est un rempart important contre la grande pauvreté. Même si une grande part de nos amis confrontés à la misère n'y ont que très partiellement accès. Il nous revient tout de même de reconnaître que notre combat de ces dernières années a permis quelques avancées significatives, telles que le taux pour les allocations familiales des familles qui dépendent de l'aide sociale ou du RIS, ou bien encore la suppression du stage d'attente pour la couverture mutuelle et le Statut Omnio.

Il reste que nous sommes très inquiets des choix actuels quant à divers droits liés à la sécurité sociale. Nous constatons une quantité énorme de chômeurs exclus de leurs droits; des assurances santé complémentaires qui coûtent très chers; des médicaments ou des soins non couverts, ou dépendants de l'accord toujours arbitraire d'un médecin qui ne nous connaît pas, Et puis, il y a des perspectives très alarmantes du point de vue des décideurs.

Des réglementations nouvelles sur la durée ou la couverture des droits du chômage; ou bien la catégorisation des chômeurs, avec le statut MMPP (troubles médicaux, mentaux, psychiques ou psychiatriques), en sont des exemples particulièrement inquiétants. Nous devons entrer dans le débat.

La première rencontre sur cette thématique a rassemblé un grand nombre d'acteurs de différents services ou mouvements militants. Nous avons reconnu les inquiétudes qui sont les nôtres, partagées par ces différents acteurs. Nous en sommes très heureux.

Il reste que nos approches, à partir des points de vue des plus pauvres, ne pourront être apportées que par des associations comme la nôtre. Par exemple des faits tels que : ne pas avoir accès à la sécurité sociale à cause de l'absence d'un domicile, ou de ne pas ouvrir le droit au chômage parce qu'on vient de l'enseignement spécial, ou ... seront aussi notre apport dans ce groupe de dialogue.



"LA MAIN DANS LA MAIN" le Quart-Monde en mouvement

Ont participé à ce numéro

d'Andenne :
l'équipe d'Actualités Andennaises
de Ciney-Marche-Jemelle-Bastogne :
Chantal, Fabien
de Namur :
Andrée, Cécile, Isabelle, Philippe et
l'équipe de rédaction et d'envoi

Abonnement :

Abonnement de soutien fixé à 15 Euros/an
Cpte : IBAN BE 67 0013 3858 9387
de la Fédération Luttes-Solidarités-Travail
27, rue Pépin - 5000 NAMUR

Tous les dons de plus de 40 Euros sont
déductibles des impôts.
Montant à verser sur le compte
250-0083038-91
de CARITAS SECOURS francophone
(Délegation de NAMUR - LUXEMBOURG)
avec comme mention :
projet n° 05/65 (LST)
ou projet n° 178 (LST Andenne)

Nos adresses de contact :

A Andenne :
L.S.T. Andenne asbl
Luttes-Solidarités-Travail Andenne
Rue d'Horseilles, 26 - 5300 ANDENNE
Tél. : 085/84.48.22
andenne@mouvement-LST.org

A Ciney-Marche :
L.S.T. Ciney-Marche asbl
Route de France, 5
5377 BAILLONVILLE
Tél. : 0479/28.90.57
ciney-marche@mouvement-LST.org

Province du Hainaut :
Fabien Lardinois
Rue de l'Escalopie, 1
7040 QUEVY-LE-GRAND
Tél. : 065/88.59.50 - 0479/28.90.57

A Namur :
L.S.T.asbl
Luttes-Solidarités-Travail
Rue Pépin, 27 - 5000 NAMUR
Tél. : 081/22.15.12
namur@mouvement-LST.org

A Tubize :
Claire et Jean-François Funck
Rue du Centre, 19 - 1460 VIRGINAL
Tél. : 067/64.89.65
tubize@mouvement-LST.org

adresse du site LST
www.mouvement-lst.org

Chers lecteurs
N'hésitez pas à nous contacter...
Nous attendons vos articles,
vos remarques, un petit coup de fil...

Bonne lecture !

Avec le soutien
de la Communauté française
(Ministère de la Culture et des Affaires Sociales)
et de la Région wallonne
(direction générale de l'économie et de l'emploi)